

J. Holtschmidt

4.5.85

- 1. la 70 faire une mention du T/E
"révisant le traité du T/E"
- 2. il y a refus de plusieurs délégations par
l'inclusion dans le traité et T/E.

le 28 AOUT 1985

1. Fournir note. I. D. ? Le cas échéant au
Président du Parlement ou le point 2.
T.S. Grand -

15909

PARLEMENT
EUROPÉEN
30 AOUT 1985
NO 11971

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre lettre du 19 juillet 1985. Pour répondre à votre demande en ce qui concerne la décision du Conseil du 11 juin 1985 relative à l'admission à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté économique européenne et à la Communauté européenne de l'énergie atomique à laquelle il convient d'ajouter la décision du Conseil du 11 juin 1985 relative à l'adhésion à la Communauté européenne du charbon et de l'acier, j'ai l'honneur de vous informer que des rectificatifs ont été approuvés par le Conseil et seront publiés au Journal officiel.

Il n'a toutefois pas été possible de donner suite à votre demande qu'une mention similaire soit faite dans le traité d'adhésion lui-même, compte tenu de l'état d'avancement des procédures d'approbation par les parlements nationaux.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.



J. POOS

TELETYPE A

POUR LE BUREAU NATIONAL

POUR AYS

POUR LUTEE A BONNE

COPIES

Prés / Sa

*Le Président
du Parlement Européen*

18. -7- 1985

85 21018

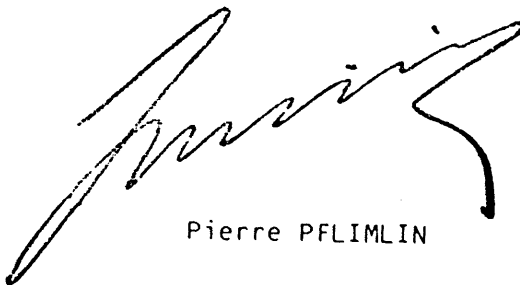
Monsieur le Président,

Je souhaiterais appeler votre attention sur l'omission de l'avis formulé par le Parlement européen au cours de sa séance plénière du 8 mai 1985, dans la décision du Conseil en date du 11 juin 1985 relative à l'adhésion de l'Espagne et du Portugal à la Communauté.

Cet avis a été élaboré à la suite de la lettre adressée par le Conseil au Parlement le 16 avril dernier et se trouve en pleine conformité avec les termes du paragraphe 2.3.7. de la déclaration solennelle de Stuttgart, où le Conseil européen reconnaît officiellement le droit pour le Parlement d'être consulté sur les traités d'adhésion de nouveaux Etats membres à la Communauté.


C'est pourquoi, je vous saurais gré de bien vouloir intervenir pour que la décision du Conseil, ainsi que le texte des traités d'adhésion fassent expressément mention de l'avis de notre Institution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Pierre PFLIMLIN

Monsieur Jacques POOS
Président en exercice
du Conseil de ministres
des Communautés européennes
170, rue de la Loi
1040 BRUXELLES

 Visa Directeur du Cabinet



arrivée Gab/Brux 20 JUIN 1985
et envoyé enregistré. LUXBIC

BRUXELLES

20.06.85 * 008276

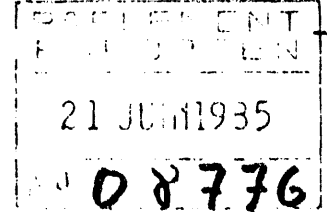
De Europæiske Fællesskaber
EUROPA-PARLAMENTET
Europäische Gemeinschaften
EUROPÄISCHES PARLAMENT
Ευρωπαϊκές Κοινότητες
ΕΥΡΩΠΑΪΚΟ ΚΟΙΝΟΒΟΥΛΙΟ

Bruxelles,

European Communities
EUROPEAN PARLIAMENT
Communautés Européennes
PARLEMENT EUROPÉEN
Comunità Europee
PARLAMENTO EUROPEO
Europese Gemeenschappen
EUROPEES PARLEMENT

On. Pierre PFLIMLIN
Presidente del Parlamento europeo
Plateau du Kirchberg
LUXEMBOURG

Commissione politica
Il Presidente



Onorevole Presidente,

ho l'onore di informarLa che nella riunione tenuta dalla commissione politica il 19 giugno 1985 è stata sollevata la questione della omissione, nella decisione del Consiglio delle Comunità europee in data 11 giugno 1985 sull'adesione della Spagna e del Portogallo alle Comunità europee, del parere formulato dal Parlamento europeo nella seduta plenaria dell'8 maggio 1985 a seguito della lettera del Consiglio del 16 aprile 1985.

Poiché la commissione politica considera che la consultazione del Parlamento europeo è avvenuta in virtù del paragrafo 2.3.7 della "Dichiarazione solenne di Stoccarda", con il quale il Consiglio europeo ha ufficialmente accolto e sancito il diritto di consultazione del Parlamento europeo sui trattati di adesione di nuovi Stati alle Comunità europee, essa mi ha incaricato di attirare la Sua attenzione su tale omissione del Consiglio e di pregarLa di compiere i passi necessari onde far aggiungere la menzione del parere del Parlamento europeo nella decisione del Consiglio.

Nel ringraziarLa per quanto Ella vorrà fare onde venire incontro all'auspicio della commissione politica, La prego gradire, onorevole Presidente, l'espressione della mia alta stima.

Roberto Formigoni
Roberto FORMIGONI

prés/sg